

TARIFS LOCATIONS SAISONNIERES 2010

Domaine & Villa Ker-Moor

Tarifs Location saisonnaire 2010 Arrivée le samedi Entre 16h30 et 18h00 Départ le samedi Pour 10h00 Voir conditions générales de vente et de location page suivante.			DOMAINE KER-MOOR (1) (2) 12 Appartements T1 « grand confort » de 2 à 4 personnes Prix en location pour 1 semaine	VILLA DE L'OCEAN (1) (2) 3 Appartements « grand confort » de 2 à 6 personnes Prix en location pour 1 semaine	
		du 04/01 au 31/03 du 01/10 au 31/12		485 €	585 €
		du 04/04 au 31/05		545 €	625 €
		du 01/06 au 30/06 du 01/09 au 30/09		755 €	835 €
		du 01/07 au 31/08		1105 €	1240 €

AFIN DE REPERCUTER LA BAISSSE DE LA TVA, LES TARIFS 2010 DE L'HÔTEL ***KER-MOOR RESTERONT IDENTIQUES AUX TARIFS 2009, HORMIS LE COMPLEMENT DE PENSION COMPLETE QUI EST MAJORE DE 1 EURO

CONDITIONS GENERALES DE VENTE OU DE LOCATION SAISONNIERE

LES TARIFS 1/2 PENSION, CHAMBRE UNIQUEMENT OU LOCATION SAISONNIERE N'INCLUENT PAS LA TAXE DE SÉJOUR (0.76 € PAR PERSONNE ET PAR JOUR) QUI SERA À RÉGLER POUR LES SÉJOURS ALLANT DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE.

LOCATION SAISONNIERE

(1) Location Domaine Ker-Moor et Villa de l'Océan incluant :
eau, électricité, postes de télévision, linge de lit et de toilette, équipement cuisine et vaisselle. Parking.
Accès piscine privée, chauffée à 27° de Pâques à fin octobre
courts de tennis

(2) N'incluant pas : l'option ménage quotidien 20 €
l'option ménage départ 40 €



LIRE LES MODALITES DE RESERVATION



POUR TOUTE RESERVATION DEFINITIVE

Nous vous demandons un versement d'arrhes
de 30% du montant total de votre séjour.

Règlement par :

Carte Bancaire (Visa, Master-Card– American Express)

Chèque Bancaire à l'ordre de l'hôtel Ker-Moor - Bénodet

Virement bancaire.

Pour virement CRCAM (Crédit Agricole Quimper)

RIB / 12906 00022 02294290001 29

IBAN / FR76 1290 6000 2942 9000 129

TVA Intracommunautaire FR08 375 880 754

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Impliquant l'adhésion sans réserve des clients ayant confirmé leur réservation.

En cas d'annulation du séjour moins de 21 jours avant la date d'arrivée prévue, la
totalité des arrhes versées sera retenue